

Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital

Actualisation des données disponibles

COMPLÉMENT n° 1

Les dernières données sur la position de la France en matière de recettes de fiscalité sur le capital

Jules Rostand¹, octobre 2022

Dans le prolongement du troisième rapport d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital², le présent document propose une actualisation, à partir des données récemment publiées par la Commission européenne³, des analyses sur la position de la France en matière de recettes de fiscalité sur le capital.

1. Panorama global sur la taxation du capital

La part des prélèvements sur le capital dans le PIB s'élève en France à 10,7 % du PIB en 2020, soit 2,5 points de pourcentage de plus que la moyenne de la zone euro (voir graphique 1).

Ce taux place la France en deuxième position des pays de l'Union européenne en la matière, devant la Belgique et l'Italie. Il s'inscrit dans un contexte plus général où l'ensemble des prélèvements obligatoires est plus élevé en France que dans les autres pays de l'Union européenne. Après le Danemark, la France est en effet le pays européen connaissant le taux le plus important de prélèvements obligatoires dans le PIB, devant la Belgique et l'Italie (voir graphique 2). Ceux-ci représentent ainsi un peu plus de 45 % du PIB en 2020, soit plus de 5 points de pourcentage supplémentaires par rapport à la moyenne de la zone monétaire européenne.

Afin d'interpréter les différences de niveau de prélèvement sur le capital en points de PIB entre pays européens, il apparaît nécessaire de comparer la répartition de la charge fiscale, en pourcentage de l'ensemble des prélèvements obligatoires, telle que reproduite dans le graphique 3. De ce point de vue, il apparaît que la France se situe dans la fourchette haute des pays européens en matière de part de la charge fiscale portée par le capital. Estimée à 23,4 % du total des prélèvements obligatoires, celle-ci est ainsi supérieure de 3,7 points de pourcentage à la moyenne de l'Union européenne, à un niveau similaire à celui de la Belgique.

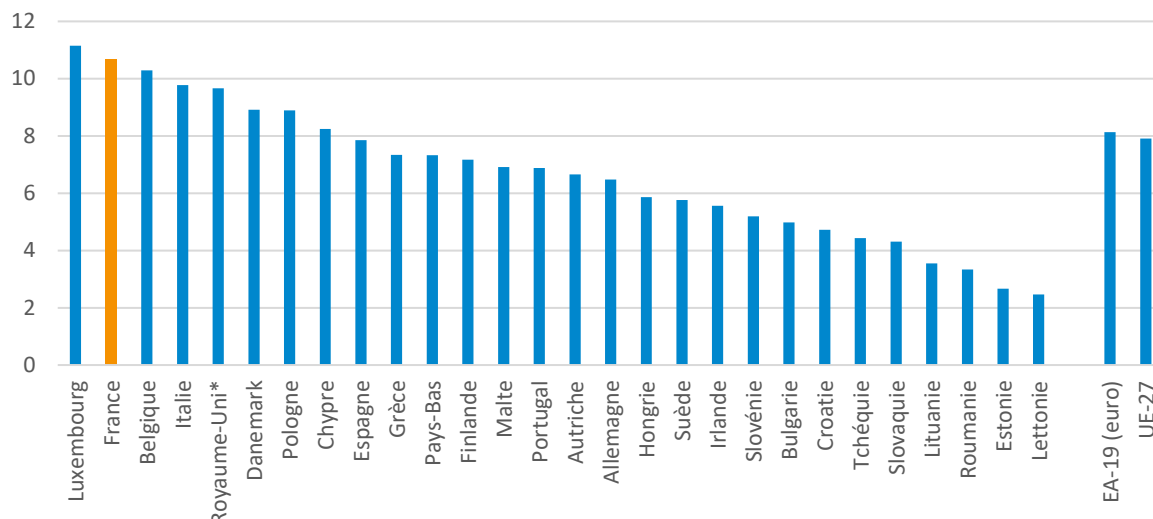
¹ Jules Rostand est chargé d'études au sein du département Économie de France Stratégie.

² France Stratégie (2021), *Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital – Troisième rapport*, octobre.

³ Les données sont issues de l'édition 2022 du rapport *Taxation trends in the European Union* de la Commission européenne. En conséquence de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, les données relatives à ce pays ne sont disponibles que jusqu'en 2019.

En matière de part de l'imposition sur le capital, les taux les plus importants sont atteints par l'Irlande (27,7 %) et le Luxembourg (29 %), ce qui pourrait paradoxalement être le reflet de la politique de concurrence fiscale menée par ces pays pour favoriser l'implantation des sièges des multinationales sur leurs territoires.

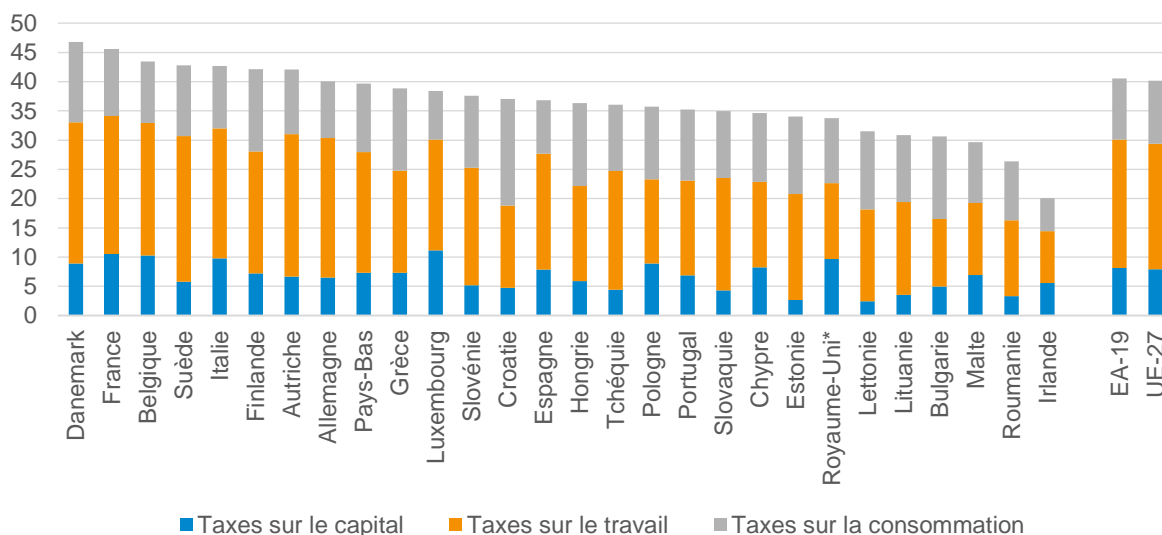
Graphique 1. Part des prélèvements sur le capital – ménages, entreprises et indépendants – dans le PIB au sein de l'Union européenne en 2020 (en % du PIB)



Note : les données pour le Royaume-Uni sont issues de la version 2021 des tendances de la fiscalité dans l'Union européenne, qui ne sont désormais plus actualisées en raison du Brexit.

Source : Commission européenne (2022), [Taxation trends in the European Union: data for the EU Member States, Iceland, Norway: 2022 edition](#), Publications Office of the European Union

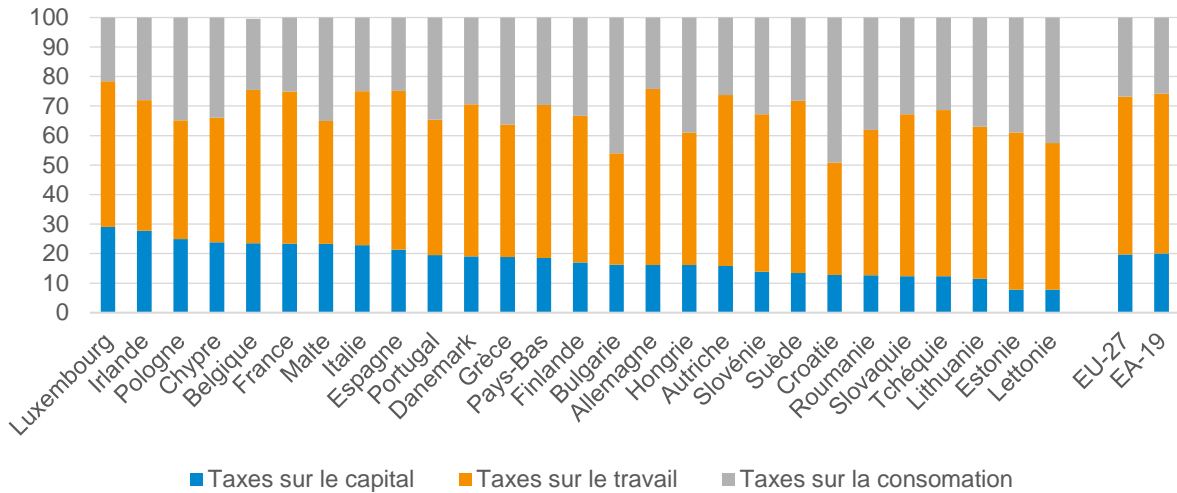
Graphique 2. Répartition des prélèvements obligatoires – ménages, entreprises et indépendants – entre consommation, travail et capital dans l'Union européenne en 2020 (en % du PIB)



Note : les données pour le Royaume-Uni sont issues de la version 2021 des tendances de la fiscalité dans l'Union européenne, qui ne sont désormais plus actualisées en raison du Brexit.

Source : Commission européenne (2022), [Taxation trends in the European Union...](#), op. cit.

**Graphique 3. Répartition de la charge fiscale par type de base d'imposition en 2020
 (en % des taxes totales)**



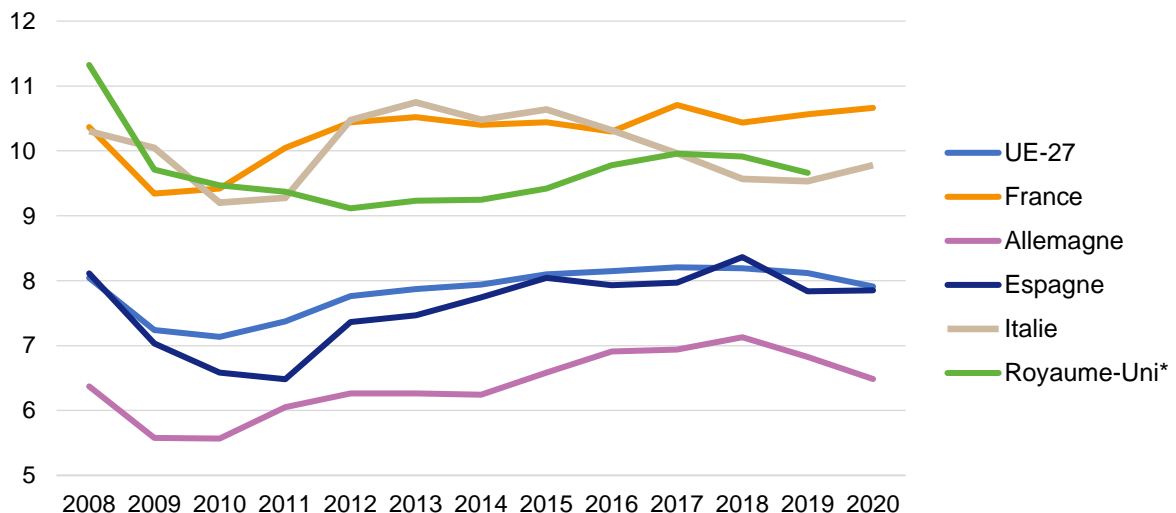
Note : les données pour le Royaume-Uni sont issues de la version 2021 des tendances de la fiscalité dans l'Union européenne, qui ne sont désormais plus actualisées en raison du Brexit.

Source : Commission européenne (2022), [Taxation trends in the European Union...](#), op. cit.

2. Évolutions de la taxation sur le capital sur la dernière décennie

La part des prélèvements sur le capital dans le PIB en France est relativement stable sur la dernière décennie. La part de taxation sur le capital s'élève à 10,7 points de PIB en 2020, soit un niveau proche de celui atteint en 2008 (10,4 %). Comme le met en évidence le graphique 4, la principale évolution de ce taux est liée à la crise financière de 2009, qui s'est traduite par une réduction importante des prélèvements sur le capital en pourcentage du PIB. En Europe, la France se situe ces dernières années à un niveau légèrement supérieur à celui du Royaume-Uni et de l'Italie.

**Graphique 4. Part des prélèvements sur le capital dans le PIB sur la décennie écoulée
 (en % du PIB)**



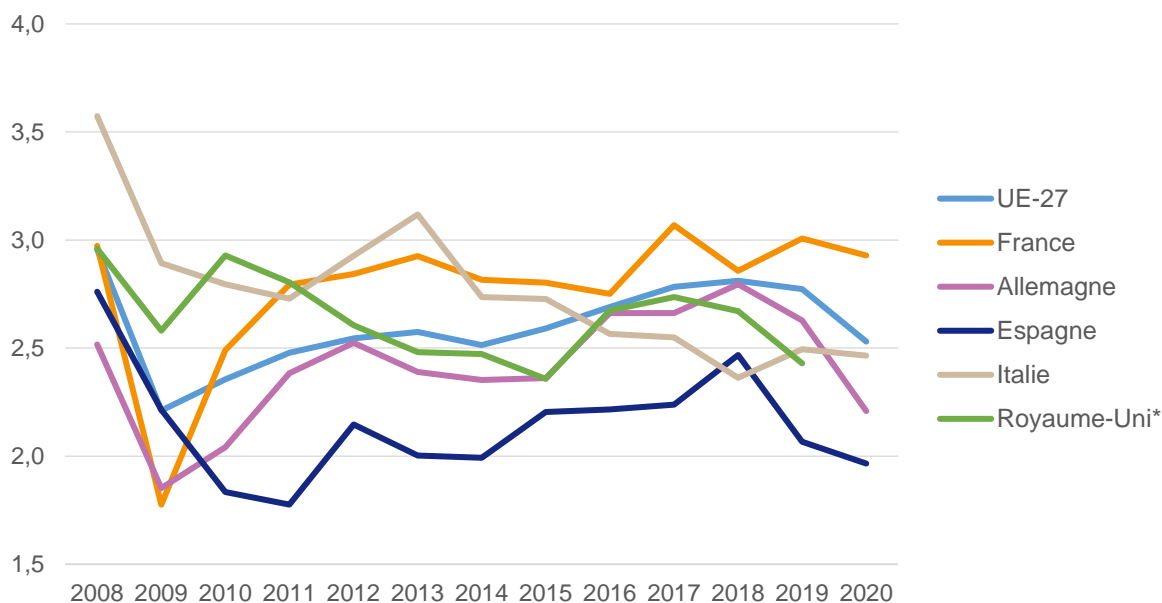
Note : les données pour le Royaume-Uni sont issues de la version 2021 des tendances de la fiscalité dans l'Union européenne, qui ne sont désormais plus actualisées en raison du Brexit.

Source : Commission européenne (2022), [Taxation trends in the European Union...](#), op. cit.

La part des prélèvements sur le capital dans le PIB, qui s'élève à 10,7 % en France en 2020, se décompose en prélèvements sur les revenus du capital des entreprises (2,9 points de PIB en 2020 – graphique 5), des ménages (1,6 point de PIB en 2020 – graphique 6), et des indépendants (1,8 point de PIB en 2020 – graphique 7), ainsi que sur le stock de capital (4,4 points de PIB en 2020 – graphique 8). Sur la décennie écoulée, la part de la taxation des revenus sur les entreprises et sur les ménages dans le PIB a connu une forte volatilité, tandis que celle-ci était stable pour les revenus des indépendants et le stock de capital.

En matière de prélèvements sur le capital reposant sur les revenus des entreprises, la principale évolution en France est liée à la crise financière de 2009, avec une baisse de près d'un point de la part de ces prélèvements dans le PIB. Depuis lors, la France se situe à un niveau légèrement supérieur à la moyenne de l'Union européenne, qui oscille aux alentours de 2,8 points de PIB sur la période. Cependant, les trois dernières années se caractérisent par l'esquisse d'une divergence, avec une part stable en France mais en baisse dans les autres pays européens. La baisse générale à 25 % du taux d'impôt sur les sociétés en 2022 en France pourrait changer la donne, même si ce taux demeure au-dessus de la moyenne européenne.

Graphique 5. Part des prélèvements sur le capital – revenu des entreprises – dans le PIB sur la décennie (en % du PIB)

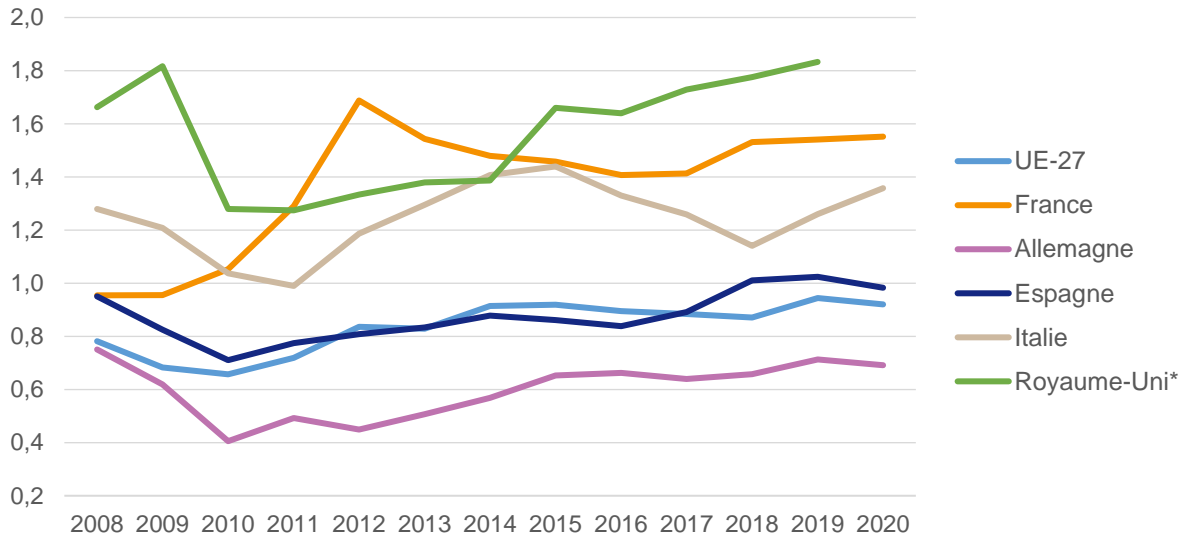


Note : les données pour le Royaume-Uni sont issues de la version 2021 des tendances de la fiscalité dans l'Union européenne, qui ne sont désormais plus actualisées en raison du Brexit.

Source : Commission européenne (2022), [Taxation trends in the European Union...](#), op. cit.

La part des prélèvements sur le capital reposant sur les revenus des ménages dans le PIB est à la hausse en Europe depuis 2010. Depuis lors, celle-ci a augmenté ainsi de 0,2 point de PIB en moyenne dans l'Union européenne, connaissant notamment un rebond en Allemagne. Le Royaume-Uni se distingue par un niveau élevé de la part des prélèvements sur le capital reposant sur revenus des ménages – elle représente 1,8 point de PIB en 2019. En France, cette part a connu une très forte hausse entre 2010 et 2012, avant de se réduire progressivement jusqu'en 2017. Depuis lors, la part des prélèvements sur le capital reposant sur revenus des ménages est en légère hausse, passant de 1,4 point de PIB en 2017 à 1,6 point de PIB en 2022, en lien avec la forte augmentation des dividendes versés depuis la réforme de 2018.

Graphique 6. Part des prélèvements sur le capital – revenu des ménages – dans le PIB sur la décennie (en % du PIB)

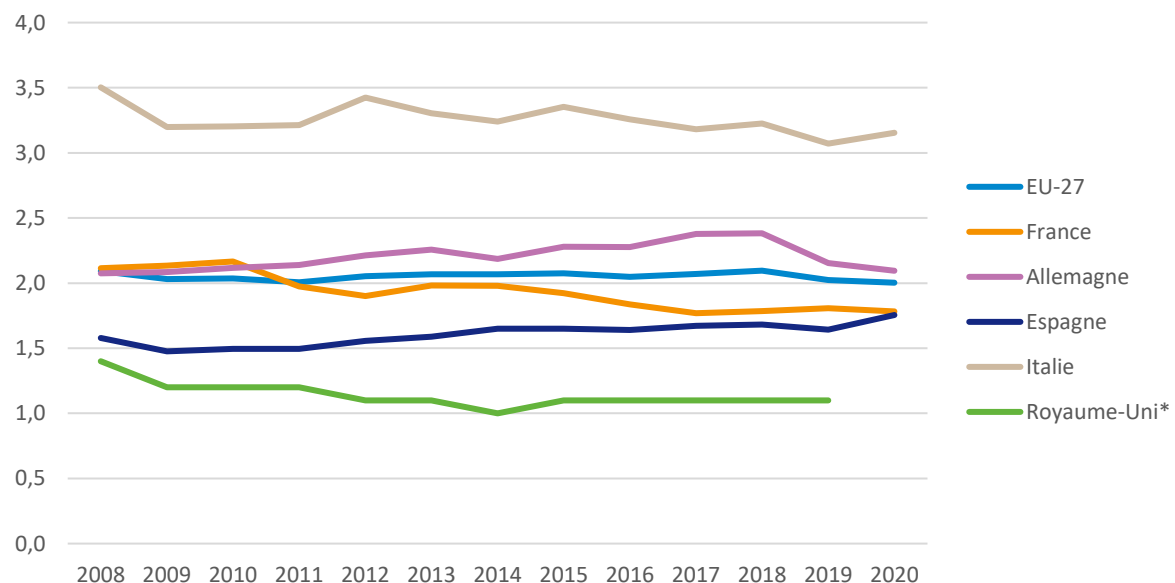


Note : les données pour le Royaume-Uni sont issues de la version 2021 des tendances de la fiscalité dans l'Union européenne, qui ne sont désormais plus actualisées en raison du Brexit.

Source : Commission européenne (2022), *Taxation trends in the European Union...*, op. cit.

Dans un contexte de niveau relativement élevé de taxation sur le capital, la France se caractérise par une plus faible taxation des revenus des indépendants, à un niveau proche de la moyenne européenne (voir graphique 7). Avec une part dans le PIB de 1,8 %, celle-ci se situe nettement en dessous de l'Italie en la matière (3,5 %).

Graphique 7. Part des prélèvements sur le capital – revenu des indépendants – dans le PIB sur la décennie (en % du PIB)

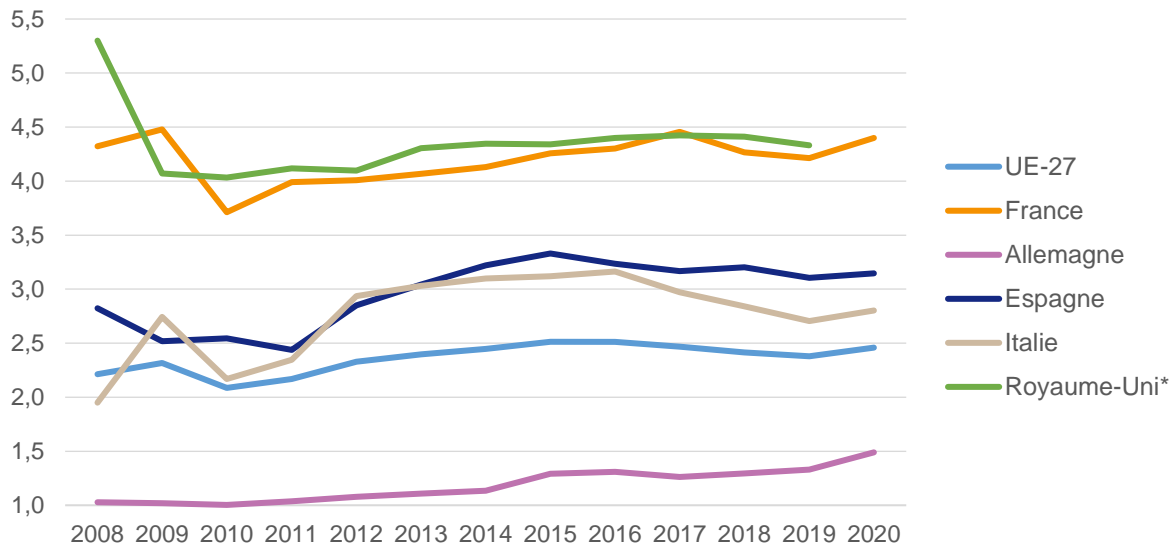


Note : les données pour le Royaume-Uni sont issues de la version 2021 des tendances de la fiscalité dans l'Union européenne, qui ne sont désormais plus actualisées en raison du Brexit.

Source : Commission européenne (2022), *Taxation trends in the European Union...*, op. cit.

Le part des prélèvements sur le stock de capital dans le PIB est relativement stable sur la période en France et en Europe. Son taux de 4,3 % du PIB en 2019, nettement supérieur à la moyenne européenne, situe la France à un niveau proche de celui du Royaume-Uni. Au-delà de l'effet majeur de la crise de 2009, la décennie écoulée se caractérise par une augmentation continue de la part des prélèvements sur le stock de capital dans le PIB en Allemagne, qui passe de 1 point de PIB en 2018 à 1,5 point de PIB en 2020.

Graphique 8. Part des prélèvements sur le capital – stock de capital – dans le PIB sur la décennie (en % du PIB)



Note : les données pour le Royaume-Uni sont issues de la version 2021 des tendances de la fiscalité dans l'Union européenne, qui ne sont désormais plus actualisées en raison du Brexit.

Source : Commission européenne (2022), [Taxation trends in the European Union...](#), op. cit.